



DESCRIPTION DU POSTE

TITRE DU POSTE: Directeur des Travaux publics
RELÈVE DE : Directeur général (d.g.)

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : janvier 2022

DATE RÉVISÉE :

Nature du travail

- Il s'agit d'un travail de gestion, administratif, professionnel et technique hautement responsable. L'employé qui occupe le poste est responsable de la planification, de l'organisation, de la direction et de la coordination des activités du Service des travaux publics, qui comprend deux divisions : Opérations/Entretien et Ingénierie/Construction. Les services comprennent la gestion de projets d'immobilisations, la construction, l'entretien, l'exploitation et la réparation des rues et des collecteurs d'eaux pluviales de la ville; les réseaux d'aqueduc et d'égout.
- Le travail comprend l'élaboration et la mise en œuvre des principales politiques du service, la planification et l'exécution de programmes à court et à long terme et la coordination des activités ministérielles avec d'autres services municipaux et des organisations privées ou civiques. Le titulaire établira des relations de travail efficaces avec le personnel administratif et le personnel subalterne afin d'assurer la coopération et le fonctionnement efficient du service.
- Ce poste comprend également la sélection, la formation, l'évaluation et la cessation d'emploi du personnel sous la direction du titulaire.

Qualifications requises

- Un minimum de cinq (5) années d'expérience dans le domaine.
- Un diplôme comme technologue civil serait un atout.

Contrôles sur le travail

Sous la supervision générale du d.g., et dans le cadre des lois et des politiques provinciales et locales établies par le conseil municipal, le titulaire exerce une latitude et une indépendance dans l'organisation, la direction et le contrôle du personnel du service et de ses activités de travail. Les activités quotidiennes doivent faire l'objet d'une surveillance pour s'assurer qu'elles sont conformes aux politiques et aux procédures établies. Le travail fait l'objet d'un examen pour la qualité et la rapidité des projets achevés, pour l'efficacité de la gestion du personnel et des programmes, et pour la réaction générale du public aux services rendus.

Devoirs et responsabilités essentiels

1. Responsable du fonctionnement efficace et efficient du Service des travaux publics et de s'assurer qu'il fonctionne correctement en tout temps et que le travail est effectué de manière efficace et rentable.
2. Planifie et met en œuvre un programme complet de travaux publics pour la ville; intègre les programmes et les activités de travaux publics et fait la liaison avec d'autres organismes, y compris, mais sans s'y limiter, le MTI, et le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.
3. Planifie, organise, coordonne, planifie et dirige les activités de tout le personnel affecté par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs superviseurs subordonnés; et formule et applique les règles, les règlements, les méthodes de travail, les politiques et les procédures du service tels qu'adoptés par le conseil municipal et fait des recommandations pour les ajouts ou les révisions à ceux-ci, le cas échéant.

4. Maintient une excellente connaissance pratique de la réglementation provinciale du Nouveau-Brunswick en matière de sécurité, d'environnement, de transport et d'autres règlements pertinents.
5. Prépare des études, des rapports et des recommandations relatifs aux programmes de Travaux publics et aux projets spéciaux avec un ou plusieurs superviseurs subordonnés; détermine et recommande quels programmes ou projets majeurs de travaux publics devraient être lancés, abandonnés ou modifiés.
6. Perpétue les améliorations et les projets du service en lançant et/ou en aidant à l'acquisition de subventions, de servitudes, etc.; supervise la détermination des ressources nécessaires aux projets approuvés; et examine les activités de travail pour assurer des opérations efficaces et sécuritaires et la conformité aux règlements et aux politiques fédéraux, provinciaux et municipaux.
7. Prépare les prévisions budgétaires en tenant compte du plan de gestion des actifs, contrôle et surveille les dépenses en immobilisations et de fonctionnement des fonds du service. Cela comprend la planification et la budgétisation des activités futures de Travaux publics et des projets d'immobilisations; l'établissement d'un système adéquat de rapports de la part des subalternes afin d'assurer l'information de contrôle nécessaire; et l'évaluation des services rendus en fonction des coûts par rapport aux avantages découlant des besoins continus.
8. Entreprend des études périodiques et un programme de registres d'inspection de toutes les infrastructures municipales, y compris les rues et les trottoirs, les réseaux d'eau pluvial et d'égout, afin d'assurer leur utilisation sécuritaire et pratique par le grand public.
9. Travaille avec des ingénieurs-conseils et des entrepreneurs afin d'organiser des services contractuels pour des projets de travaux publics.
10. Assiste aux réunions du conseil, à diverses audiences, séminaires et réunions civiques et d'affaires ou autres au nom du service des travaux publics.
11. Établi un système de bon de travail, de registres et de rapports sur les réseaux de rues et d'aqueduc afin d'évaluer l'efficacité des programmes d'entretien.
12. Aide à la négociation de la convention collective sous sa responsabilité.
13. Assiste à l'ouverture des appels d'offres, examine les soumissions conformément à la politique d'appel d'offres de la ville et fait des recommandations.
14. Produit des rapports mensuels au d.g.
15. Peut exercer des fonctions sur appel (on call), telles qu'assignées par le d.g.
16. Responsable des tâches dans les descriptions de travail des superviseurs subordonnés dans les divisions d'opération/de l'entretien et de l'ingénierie/de la construction.
17. Approuve les dépenses et attribue des numéros de bon de commande.
18. Signe et prépare les bons de commande à entrer dans le système informatique pour le paiement.
19. Est responsable des achats pour les Travaux publics.
20. Approuve toutes les assignations d'heures supplémentaires.
21. Tient des réunions administratives quotidiennes avec les superviseurs subordonnés.
22. S'acquitte d'autres tâches connexes à la demande du d.g.
23. Bien qu'il soit reconnu que des tâches et des responsabilités particulières ont été assignées à des postes de supervision au sein du Service des travaux publics, tous les superviseurs doivent être en mesure d'échanger des domaines de compétence assignés au besoin.

24. Le technologue et le contremaître des opérations et de l'entretien collaboreront à l'administration du service pour accomplir des tâches régulières ainsi que des tâches demandées par le d.g. ou le directeur.

Connaissances, capacités et compétences

- Connaissance approfondie des principes fondamentaux et des pratiques acceptées dans l'administration des travaux publics municipaux.
- Connaissance approfondie des principes et des pratiques de gestion du personnel et des programmes, y compris l'utilisation optimale des ressources humaines et matérielles.
- Bonne connaissance des lois et procédures provinciales et locales relatives aux travaux publics municipaux et à l'administration municipale et du rôle que les travaux publics assument dans cette administration.
- Connaissance approfondie de la théorie, des procédures et des pratiques du génie civil en ce qui a trait à la conception, à la construction, à l'entretien et à l'administration des travaux publics municipaux.
- Capacité à gérer les problèmes d'ingénierie généraux.
- Capacité de formuler et de mettre en œuvre un programme de travaux publics solide et progressif, de soutenir les opérations et de maintenir la responsabilité d'une variété d'activités sans direction régulière.
- Capacité de planifier, de diriger et de coordonner le travail des subordonnés.
- Capacité d'exprimer des idées de façon claire et concise, oralement et par écrit à des groupes et à des individus.
- Capacité d'établir et de maintenir des relations de travail efficaces avec les supérieurs, les subordonnés, les entrepreneurs, les ingénieurs, les propriétaires fonciers et le grand public et la capacité d'assurer la conformité aux plans, aux spécifications et aux normes de construction d'une manière diplomatique mais efficace.
- Capacité de répondre aux plaintes des citoyens et de consulter les citoyens et les autres parties concernées sur les problèmes liés aux fonctions des travaux publics de manière diplomatique.
- Solide capacité de leadership combinée à d'excellentes compétences interpersonnelles, organisationnelles et de communication; Désir et capacité de travailler en tant que joueur d'équipe.
- Membre divers comités, au besoin, y compris le Comité de mesures d'urgences.

Cette description de travail vise à indiquer la nature fondamentale des postes attribués à cette catégorie et des exemples de fonctions typiques. Cela ne signifie pas que tous les postes de la classe exécutent toutes les tâches énumérées ni qu'elle énumère nécessairement toutes les tâches possibles qui peuvent être attribuées.